COMMUNE DE CUDREFIN

Demande d'autorisation municipale pour construction ou transformation

La présente demande doit être transmise au Service technique communal avant le début prévu des travaux, accompagnée des plans et documents nécessaires à la compréhension du projet.

La Commune peut exiger tout renseignement ou document complémentaire utile à l'instruction du dossier. Une demande incomplète peut être retournée au requérant pour complément.

Après examen, la Municipalité détermine la procédure applicable et les autorisations nécessaires. Le dépôt de ce formulaire ne permet pas de commencer les travaux.

À remplir par le requérant

Requérant
Nom et prénom ou Raison sociale

Adresse

NPA et localité

Téléphone

Courriel

Maître de l'ouvrage
Nom ou Raison sociale

Adresse

Personne de contact

Téléphone

Courriel

Direction des travaux
Raison sociale

Adresse

Personne de contact

Téléphone

Courriel

Entreprise chargée des travaux
Nom ou Raison sociale

Adresse

Personne de contact

Téléphone

Courriel

Facturation
La facture doit être adressée

☐ Au requérant
☐ Au maître de l'ouvrage
☐ À l'entreprise chargée des travaux

☐ À une autre personne ou entité :

Nom ou raison sociale

_____

Adresse de facturation

_____

Localisation et description des travaux

Rue(s) et n°

_____

Parcelle(s) concernée(s), si connue(s)

_____

Description des travaux

_____

Travaux liés à un dossier de mise à l'enquête publique
☐ Non
☐ Oui, CAMAC n° _____

Travaux liés à une autorisation communale existante
☐ Non
☐ Oui, référence / décision du _____

Annexes à fournir

Le requérant joint à la présente demande les documents suivants :

☐ Extrait / plan cadastral situant clairement la parcelle et les travaux
☐ Croquis, plans côtés, coupes ou photomontages nécessaires à la compréhension du projet
☐ Photographies de l'état existant et de la zone concernée
☐ Fiches techniques / documentation des matériaux ou équipements, si pertinent
☐ Autre : _____

Guichets cartographiques : cudrefin.ch → Administration → Service technique → Guichets cartographiques

Déclaration et engagement

Le ou les propriétaire(s) certifient que les indications fournies sont exactes et s'engagent à respecter le projet validé par l'autorité. Les travaux ne doivent pas commencer avant la réception de la décision ou de l'autorisation requise. Toute modification du projet en cours de procédure ou d'exécution doit être annoncée au Service technique.

Le cas échéant, le ou les propriétaire(s) informent les propriétaires voisins directement concernés par le projet et leur soumettent les documents nécessaires à sa compréhension. Les exigences découlant de la législation cantonale, des normes de sécurité, de la protection du patrimoine, de l'environnement ou d'autres autorités demeurent réservées.

Lieu et date **Signature**

_____ _____

Avis et signatures des voisins immédiats

Dans le cadre d'une demande d'autorisation municipale, les voisins immédiats doivent prendre connaissance du projet et des plans annexés et attester leur accord par leur signature ci-dessous.

Numéro de parcelle	Nom et prénom du ou des propriétaires	Date	Signature ou signatures
Voisin 1			
Voisin 2			
Voisin 3			
Voisin 4			
Voisin 5			
Voisin 6			

Observations éventuelles ou référence à une annexe